

**AVISU CESEC 2024-23<sup>1</sup>**  
**AVIS CESEC 2024-23**

*Relatif au*  
*Rilativu à u*

**Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2024-2028<sup>2</sup>**

*Cuntrattu di Pianu Regiunale di sviluppu di e furmazione è di l'orientazione  
prufessiunale (CPRDFOP) 2024-2028*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;**

**Vu** la lettre de saisine du 07 juin 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2024-2028 ;**

**Vistu a lettera di presentazione di u 07 di ghjugnu di u 2024 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Eeconomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Cuntrattu di Pianu Regiunale di sviluppu di e furmazione è di l'orientazione prufessiunale (CPRDFOP) 2024-2028 ;**

**Après avoir entendu**, Monsieur Jean-François CUBELLS, Directeur Général Adjoint en charge de l'éducation, enseignement, formation et langue corse ;

**À nant'à u raportu di Cécile LIBERATORE-RUGGERI, per a cummissione « educazione, furmazione è ghjuventù »**

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

Votants : 55

<sup>2</sup> Rapport AC 2024/E3/158

***U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica***  
***Adunitu in seduta pienaria u 23 di lugliu di u 2024, in Aiacciu***  
***Prununzia l'avisu chì seguita***

Document contractuel établi pour une durée de 5 ans (2024 – 2028) entre la Collectivité de Corse, l'Etat et les partenaires sociaux, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) définit les priorités et le plan d'action en matière d'orientation et de formation.

En cohérence avec la stratégie régionale de développement économique et le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), il a pour objectif de répondre aux besoins des entreprises et des territoires en adaptant les dispositifs de formation pour :

- Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ;
- Apporter aux entreprises les compétences nécessaires à leur développement ;
- Accompagner les dynamiques territoriales en développant une offre de formation sur l'ensemble du territoire.

Le précédent CPRDFOP étant arrivé à échéance, une commission ad'hoc, regroupant l'ensemble des parties prenantes pour un travail collaboratif, a travaillé à l'élaboration du nouveau CPRDFOP dès juillet 2022.

Sur le plan de la méthode, l'élaboration du nouveau CPRDFOP s'est construite autour de 3 axes de travail :

- Sur la base de l'évaluation du précédent contrat
- À partir des remontées de terrain
- Dans le cadre d'une concertation mise en place via 6 ateliers thématiques. Ces derniers avaient pour objectif d'analyser les actions réalisées et d'identifier les points forts ainsi que ceux à améliorer.

Quatre défis, déclinés en 11 objectifs opérationnels chacun décliné dans une fiche action ont ainsi été identifiés et vont permettre de structurer le nouveau contrat :

- Mieux identifier et partager les besoins des entreprises et des territoires ;
- Attirer davantage les publics vers la formation ;
- Améliorer l'entrée en emploi après la sortie de formation ;
- Mieux prendre en compte la langue et la culture corses dans la formation professionnelle.

La commission ad'hoc sera chargée du suivi de la mise en œuvre de ce contrat ainsi que de son évaluation in itinere pour des ajustements et une actualisation éventuelle en fonction des besoins.

**Le CESECC**, tout en participant au plénier du CREFOP, **renouvelle avec insistance** sa demande de participation aux commissions « Formation » et « Emploi » de celui-ci.


**Le CESECC**, comme il l'a notifié à plusieurs reprises, **regrette** que le Syndicat des Travailleurs Corses (STC) ne soit plus habilité à siéger au CREFOP depuis 2011 et **souhaite** une révision de cette situation, en considération de sa représentativité.

**Le CESECC insiste** sur la nécessité de mener une prospective avant de définir la carte des formations, notamment dans l'objectif de mieux repérer les métiers en tension et ceux dont les besoins se feront sentir à court et moyen termes. **Il demande** à la Collectivité de Corse de mettre en place une telle démarche.

**Le CESECC fait remarquer** que la transition écologique est un domaine qui sera, à court terme, pourvoyeur de nombreux emplois. Aussi, **il considère** qu'il serait bon de prendre en compte cet état de fait pour les futures formations. Car, si le défi écologique est bien présent dans les objectifs du CPRDFOP, **le CESECC regrette** qu'il n'y ait pas de déclinaison opérationnelle dans le plan d'actions. C'est pourquoi, **il suggère** de rajouter, dans les orientations 2024 – 2028, un 5<sup>ème</sup> défi : Mieux prendre en compte le défi de la transition écologique et les effets du changement climatique dans les formations professionnelles pour répondre aux changements structurels qu'il entraîne dans l'organisation du travail et la création de nombreux nouveaux emplois.

**Le CESECC prend acte** de ce rapport.

**La Présidente,**



**Marie-Jeanne NICOLI**